

Département du Gard
 Arrondissement de Nîmes
 Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-150
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Lancement des études, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG), dans le cadre de l'opération RN 580, Avenue Général De Gaulle - Travaux de mise en discrétion des réseaux

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Carine BOISSEL, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Guillaume GARNIER, Nina MELLOUKI, Julien ARGOUD, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Justine ROUQUAIROL procuration à C. MUCCIO, Christian SUAU procuration à J C REY, Nicole SAGE procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyn FOURNIER procuration à C. ROUX, Jean-Louis MORELLI procuration à B. NASS, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Michèle FOND-THURIAL, Mourad ABADLI, Karine GARDY, Pascale BORDES, Léopoldina MARQUES-ROUX, Thierry VINCENT

Secrétaire de séance : Carine BOISSEL

Objet : Lancement des études, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG), dans le cadre de l'opération RN 580, Avenue Général De Gaulle - Travaux de mise en discrétion des réseaux

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu que, conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire de ses communes adhérentes, lorsqu'elles souhaitent transférer la maîtrise d'ouvrage nécessaires à leur réalisation ;

Vu les États Financiers Estimatifs annexés à la présente délibération, qui font mention d'un total de dépenses prévisionnelles arrêté à la somme de :

- 180 000,00 € TTC, soit 1 620,00 € TTC d'études pour l'électricité (25-241-DIS),
- 29 400,00 € TTC, soit 294,00 € TTC d'études pour le Génie civil Télécom (25-241-TEL) ;

Considérant que la commune de Bagnols-sur-Cèze souhaite transférer la maîtrise d'ouvrage au SMEG concernant la réalisation de l'opération de travaux de mise en discrétion des réseaux sur la RN 580, Avenue Général De Gaulle (n° opération 25-241), pour lesquels il est nécessaire de lancer des études ;

Considérant qu'afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune ;

Considérant que, dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie et à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 03 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prendre acte du projet de travaux et de son évaluation approximative ;
- D'approuver le lancement des études nécessaires à la définition du projet ;
- De s'engager, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :
 - Electricité 25-241-DIS : 1 620,00 € TTC
 - Génie civil Télécom 25-241-TEL : 294,00 € TTC

- D'autoriser le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET